

AFFAIRE N° 29/2 - Questions diverses -

OBJET: Acquisition d'un terrain de 2 104m2 cadastré section AY n°152 sis au Butor, appartenant à la Société Civile Ivria PAYET, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :**

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition amiable d'un terrain de 2 104m2 cadastré section AY n°152 sis au Butor, entre la RN2 et la route littorale (à proximité de Jeumont-Réunion), appartenant à la Société Civile Ivria PAYET.

Un accord est intervenu sur le prix de 347 000 Francs, compatible avec l'estimation des Domaines.

Ce terrain constitue une intéressante réserve foncière non loin du terrain départemental de Champ Fleuri, dans un secteur appelé à connaître de profondes transformations dans les années à venir.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain au prix de 347 000 Francs et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget communal.

Je mets la question aux voix.

**LE MAIRE lit l'avis des Commissions :**

- Cadre de Vie : favorable.
- Finances : favorable.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

•

\* \*